# Règlement intérieur
# Ecole Saint Pierre - Sainte Anne

**Préambule**

L'Ecole a pour but :
- de donner aux élèves des connaissances et des habitudes de travail
- de favoriser leur épanouissement et de leur apprendre à vivre au sein d'une collectivité

## I - FONCTIONNEMENT DE L 'ECOLE

### 1) Jours d'ouverture : lundi - mardi - jeudi - vendredi

### 2) Entrées et Sorties de l'Etablissement

**-Site Maternelle-CP** : portail situé sur le haut du parking Rue Traversière
**-Site Primaire** : Elles se font uniquement par le portail Rue Lagarde

### 3) Ouverture et Fermeture de l'école :

L'école ouvre ses portes **à 7h30**.
L'école ferme ses portes **à 18h15 précises**.
***Pour des raisons de sécurité et de respect du personnel qui encadrent vos enfants, nous vous demandons de bien vouloir respecter ces horaires.***

### 4) Horaires

❖ **Des COURS (maternelle et élémentaire) :**

**Le Matin :**
-site maternelle-CP : la classe commence à 8h30 et se termine à 11h30.
-site primaire : la classe commence à 8h30 et se termine à 11h45.
**L'Après-midi** : la classe commence à 13h30 et se termine à 16h30.

***Les élèves doivent être à l'école à 8h25 et 13h25 à la sonnerie – Tout retard perturbe les cours.***

**Site maternelle-CP :**
- **Les parents de Petite Section** accompagnent leur enfant à l'entrée de la classe (accueil personnalisé jusqu'à **8h50**). Ils veillent à ne pas s'y attarder ou à bavarder dans le hall d'entrée, les couloirs et sur la cour, ce qui perturbe les autres classes. Ils viennent rechercher leur enfant le midi vers les classes de Petite Section et le soir à l'entrée de la salle d'accueil.
- **Les parents de Moyenne Section** accompagnent leur enfant à l'entrée de la classe. Ils veillent à ne pas rester dans les couloirs et sur la cour. Ils récupèrent leur enfant le midi et le soir à l'entrée de la salle d'accueil.
- **Pour les Grandes Sections et CP**, les parents accompagnent leur enfant à l'entrée de la classe (accueil à partir de 8h15) et jusqu'à l'adulte qui surveille la cour dès 13h00. Ils veillent à ne pas rester dans les couloirs et sur la cour. Ils récupèrent leur enfant le midi et le soir à l'entrée du hall d'accueil.

**Site Primaire :**
Les parents déposent leurs enfants à l'entrée de l'école et sont priés de ne pas rentrer sur la cour.
Ils récupèrent leurs enfants à l'extérieur de l'école (à 11h45 et 16h30)
-Si votre enfant attend sur le trottoir, il est sous votre responsabilité, vous devez signaler par écrit si votre enfant sort seul.

A la sortie, les enfants ne sont remis qu'aux personnes habilitées à les reprendre. Merci de signaler par écrit à la directrice le nom de ces personnes. (**En cas de changement même exceptionnel, prévenir l'école et le signaler par ECRIT**).

## ❖ ACCUEIL/GARDERIE/ETUDE

**Le matin :**

-Accueil / Garderie de 7h30 à 8h15 sur chacun des sites.

-de 8h15 à 8h30 sur le site primaire -> Surveillance sur la cour
sur le site maternelle-CP -> Accueil dans les classes

-Site maternelle-CP : Surveillance porte de 11h30 à 12h15

-Site primaire : Surveillance portail de 11h45 à 12h15

**L'Après-midi :**

-Surveillance cour de 13h15 à 13h30 (possibilité d'accueil à 13h00 pour les enfants dont les parents sont contraints à un horaire strict de leur employeur)

-Site primaire : -surveillance portail de 16h30 à 17h00
-surveillance sur la cour de 16h30 à 16h45
-APC (enfants qui participent aux ateliers d'aide personnalisée) de 16h45 à 17h30
-Etude de 16h45 à 17h30 puis Temps de jeux avec le CLSH jusqu'à 18h00.

-Site maternelle-CP :
-surveillance porte de 16h30 à 16h45
-APC (enfants qui participent aux ateliers d'aide personnalisée) de 16h45 à 17h30
-Garderie de 16h45 à 18h15 (cour puis salle d'accueil)

***NB : sur le site maternelle-CP***
***Si vous arrivez avant 8h15 merci d'accompagner votre enfant à la garderie ne le laissez pas dans la cour***
***Si vous arrivez à 13h00 merci d'accompagner votre enfant jusqu'à l'adulte qui surveille la cour.***

## 5) Absences – Fréquentation et Obligation (Article R131-5 du Code de l'Education)

**La fréquentation régulière** de l'école **est obligatoire à partir du moment où l'enfant est inscrit à l'école**. Des absences répétées nuisent au travail régulier de l'enfant.

**Absences :**

Toute absence doit être excusée :

- **à l'avance** (en cas d'absence prévue).
- **le matin même du jour de l'absence** (en cas d'absence imprévue) soit par téléphone au secrétariat au 04 71 65 75 10 soit par mail adm.escy@orange.fr

L'enfant qui a manqué la classe doit se présenter avec **un billet d'absence rédigé par les parents (avec le motif de l'absence).**

**L'école est dans l'obligation de signaler à l'Inspecteur d'Académie toute absence prolongée non justifiée.**

Les motifs d'absence considérés comme légitimes par l'inspection académique sont les suivants : maladies, réunion solennelle de famille, absence de transport scolaire, absence temporaire des personnes responsables de l'enfant.

***Toute absence sans motif légitime égale ou supérieure à 4 demi-journées consécutives ou non dans le mois sera signalée à l'inspection académique, quel que soit l'âge de l'élève (même en maternelle ou la fréquentation régulière de l'école est obligatoire à partir du moment où l'enfant est inscrit à l'école).***

**Absences pour convenances personnelles :**

L'école n'est pas habilitée à donner d'autorisation de départ anticipé lors des vacances scolaires ou des ponts. En cas d'absence pour convenances personnelles, les parents doivent informer par écrit le plus tôt possible l'enseignant de leur enfant et la direction de l'école. Les parents sont les seuls responsables du rattrapage du travail effectué en classe.

## 6) Santé :

-Aucune personne de l'Etablissement n'est autorisée ou habilitée à administrer des médicaments.
-Il est formellement interdit de confier un médicament (dans la poche ou dans le sac) à un enfant.
**-Dans des cadres spécifiques** (diabète, allergie grave) **un PAI (Projet d'Accueil Individualisé) est mis en place :** les médicaments sont alors stockés dans un endroit connu de tous les adultes concernés. Les enseignants et le personnel donneront les médicaments en suivant le protocole du PAI **visé au préalable par la médecine scolaire.**
-En cas d'accident, l'équipe enseignante fait appel aux services d'urgence et la famille est prévenue immédiatement.
-Les enfants accueillis à l'école doivent être dans un état de santé et de propreté compatibles avec les exigences de la scolarisation.

Tout enfant malade avec ou sans fièvre n'est pas autorisé à venir à l'école.
Toute maladie contagieuse doit être rapidement signalée à l'enseignant ou au secrétariat. Si votre enfant montre des signes de fatigue ou de fébrilité, vous en serez immédiatement avertis afin de venir le reprendre et lui apporter les soins nécessaires.

## 7) Sorties pendant les heures de classe :

(Rdv chez l'orthophoniste, le psychologue….)
Les parents devront en faire la demande par écrit.
**Pendant le temps scolaire, aucun enfant ne sera autorisé à quitter l'école seul.**

## 8) Suivi des élèves:

Une réunion est organisée en début d'année scolaire par l'enseignant de chaque classe.
Un bilan est proposé à chaque famille mi année.

Il est important pour le bon déroulement de la scolarité de chaque enfant que les parents n'hésitent pas à rencontrer les enseignants, dans un respect mutuel. L'équipe enseignante et la direction sont à leur disposition. Il est préférable de prendre rendez-vous afin que chacun puisse s'organiser.

## 9) Ateliers d'aide personnalisée :

Chaque enfant de ***la grande section de maternelle au CM2*** peut être concerné par les ateliers d'aide personnalisée (même pour une difficulté minime ou passagère) et ce ***tout au long de l'année*** (année divisée pour l'aide personnalisée en 5 périodes d'environ 6 semaines chacune) Si ces ateliers sont proposés à votre enfant, une ***autorisation*** vous sera demandée.
***Horaires des ateliers : de 16h45 à 17h30***

## 10) Informations et Correspondance(s) :

Tout échange (école/parents) pourra s'effectuer par l'intermédiaire du ***cahier de correspondance*** *ou* ***par mail*** : adm.escy@orange.fr.
Des informations (calendriers, manifestations…) seront mises régulièrement en ligne sur **Scolinfo** ***ou par la*** **Newsletter ou** sur le panneau d'affichage à l'entrée de l'école.

Il serait souhaitable que le cahier de correspondance soit vérifié et signé chaque soir par les parents, et de consulter Scolinfo régulièrement.

## 11) Droit à l'image

L'école utilise les photos des élèves prises dans le cadre d'activités scolaires pour constituer des photos de classe, des exposés, des articles dans la presse et sur le site de l'école www.escy.net

# II - COMPORTEMENT A L'ECOLE

## 1) pour le travail scolaire

- Je note sérieusement dans l'agenda le travail et les leçons donnés par l'enseignant
- Je m'engage à faire mes devoirs et mes leçons pour le jour demandé
- Je dois être en possession de mon matériel scolaire (en bon état de fonctionnement) et sportif tout au long de l'année
- Je travaille régulièrement, sérieusement et avec application en classe comme en étude
- En classe, je me mets rapidement au travail. Je lève la main pour parler. Je ne bavarde pas avec mon voisin.
- Je parle à voix basse en travail de groupe
- J'écoute l'enseignant et les adultes.
- Je suis honnête, je ne triche pas je ne copie pas.

## 2) Aux récréations

- Je suis vivement encouragé(-e) à jouer et à me dépenser pendant la récréation. Les élastiques, cordes à sauter, ballons en mousse sont autorisés quand la cour est sèche. Je n'apporte pas plus de 10 billes à la fois à l'école. Elles sont interdites en PS et MS.
- Dans la cour, je respecte les endroits réservés (jeux de ballons, multiactivités,..) et les règles de jeux.
- Je sais que je ne suis pas seul(-e) dans la cour. Aussi, je fais attention aux plus petits afin de ne pas les bousculer.
- Aux sonneries, je me mets en rang rapidement et en silence.
- Je ne suis autorisé(-e) à quitter la cour qu'avec l'accord de l'adulte qui surveille la cour.
- En cas de problème avec un camarade, je m'adresse aussitôt à un adulte.

## 3) Respect des personnes, matériel, environnement et sécurité.

a) Respect des personnes

- Je respecte les adultes (enseignants, personnels de service, parents, intervenants, …),
- Je respecte les autres enfants quelque soit l'âge et le lieu (cour, classe, …).
- Je suis attentif(-ve) à l'égard de tous, j'utilise les mots et attitudes de politesse : "Bonjour Monsieur ou Madame, au revoir, s'il vous plaît, merci, pardon". Je tiens la porte pour laisser passer les adultes et les élèves et je les referme derrière moi. Je suis attentif(-ve) aux autres et j'emploie du vocabulaire adéquat dans la cour.
- Je respecte le travail de chacun ou des réalisations collectives.
- J'aide ceux qui en ont besoin.
- Si j'arrive en retard à l'école, je m'en excuse auprès de mon enseignant avant d'aller m'asseoir.
- Toute violence dans le langage et dans les gestes est interdite.
- En cas de problème concernant l'un de mes camarades ou moi-même, je m'adresse à tout adulte – membre de la communauté éducative – auquel il appartient de gérer les conflits.
- Je viens à l'école, avec une tenue simple, correcte et adaptée (les vêtements seront marqués au nom de l'enfant)
- Je ne perturbe pas mes camarades par mon chahut ou ma mauvaise conduite.
- Je me rappelle que je ne dois apporter aucun objet de valeur. Le port des bijoux est fortement déconseillé et que l'école n'est pas responsable si je les perds.
- Je m'engage à ne pas ramener dans l'Etablissement jeux électroniques, baladeurs, téléphones portables et tout objet entraînant échanges et risques de racket.
- Je ne dois pas apporter de bonbons, de chewing-gum. Les images ou cartes (pokemon ou autres) sont interdites à l'intérieur de l'établissement.
- Je sais que le chef d'établissement se réserve le droit d'interdire tout vêtement ou objet qu'il jugera inadéquat.

b) Respect des biens

- Je suis responsable de mes affaires et de mon matériel. L'Etablissement décline toute responsabilité en cas de vol, perte ou dégradation. Les vêtements trouvés seront déposés dans les caisses prévues à cet effet ; en fin d'année, les vêtements non réclamés seront donnés à des œuvres caritatives.
- Pour travailler dans de bonnes conditions, je m'engage à respecter le matériel mis à ma disposition (mobilier, manuels scolaires, livres de bibliothèque). Toute dégradation entraînera un dédommagement par les familles.
- Je respecte les locaux (toilettes, lavabos, tables et chaises...)

c) Respect de l'environnement

- Afin de préserver la qualité de mon cadre de vie (bâtiments, espaces verts, bancs, buts de foot), je ne traverse pas les espaces verts, je ne crache pas et ne jette aucun déchet par terre.
- Je dois contribuer à la propreté de l'établissement afin que la tâche du personnel d'entretien ne soit pas inutilement surchargée. **En fin de journée, je veille à ce que mon casier soit rangé et les papiers mis à la poubelle.**
- Au self, je ne joue pas avec la nourriture, me tiens correctement à table et je respecte la file d'attente. Je parle calmement.
- Je mange proprement en utilisant mes couverts et ma serviette.
- Je ne gaspille pas la nourriture. Je dois tout goûter et ne pas gaspiller.

d) Respect des consignes de sécurité

- Je me déplace dans l'école en silence et sans courir pour des raisons de sécurité, pour ne pas déranger les classes qui travaillent et afin de me mettre moi aussi dans une attitude de travail. Je ne peux en aucun cas, retourner seul(-e) dans la classe chercher des affaires oubliées.
- Je respecte les règles de l'école et lors des déplacements je ne mets pas en danger.
- Je ne laisse dans ma poche ou dans mon sac aucun médicament.
- Pour des raisons de sécurité, je n'apporte pas objets dangereux (cutter, …)

***Tout évènement survenu à l'école (différents entre enfants, insultes, bagarres…) doit être géré par l'équipe éducative. Tout problème doit être signalé directement aux enseignants ou à la direction. En aucun cas un parent ne doit régler un différend entre enfants à l'intérieur de l'école.***

## III- Sanctions et Encouragements

J'ai compris que tout comportement non adapté et tout travail non fait justifie une sanction. Celle-ci est toujours accompagnée d'un dialogue positif pour me permettre de grandir. Je peux avoir :

- Un mot d'excuse à rédiger ou un dessin à faire
- Un travail à refaire / Du matériel abîmé à réparer
- Une exclusion temporaire de l'activité (étude, cantine, activité CLSH, …)
- Un moment calme à l'extérieur de la classe
- Un avertissement écrit (3 avertissements sont notés sur le livret scolaire)

Le comportement positif et le travail sérieux d'un enfant sont notés dans le livret scolaire.
L'élève est encouragé par les enseignants en classe et par le chef d'établissement.

Tout le personnel éducatif de l'Etablissement est habilité à sanctionner.